

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'AXA Assurance Maroc a déposé le 23 mars 2017 un projet d'offre publique de retrait visant les actions AXA Crédit, auprès de l'AMMC.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des actions AXA Crédit à partir du 23 mars 2017.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions AXA Crédit non détenues par AXA Assurance Maroc. A l'issue de cette offre, AXA Crédit a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/004/2017